



Conseil économique et social

Distr.: Générale
15 février 2013

Français
Original: Anglais

Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

Soixante-neuvième session

Bangkok, 25 avril-1^{er} mai 2013

Point 4 c) de l'ordre du jour provisoire*

Questions relatives à la gestion: Activités de coopération technique de la CESAP et annonces de contributions

Aperçu général des activités de coopération technique et des contributions extrabudgétaires

Note du secrétariat

Résumé

Le présent document donne un aperçu général des activités de coopération technique du secrétariat en 2012. Il contient une description des tendances de la coopération technique destinée à répondre aux problèmes de développement actuels et émergents dans la région, caractérisée par l'importance croissante donnée à la coopération Sud-Sud et au développement des capacités. Il résume par ailleurs les contributions financières reçues par le secrétariat en 2012 pour les activités de coopération technique, et donne des précisions concernant les services de coopération technique fournis en 2012 et les mesures prises par le secrétariat pour renforcer ses travaux de coopération technique et ses relations avec les partenaires et les donateurs.

La Commission pourra examiner le présent document et donner des directives au secrétariat sur le développement, l'orientation et les priorités de ses activités de coopération technique.

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Tendances et évolution du programme de coopération technique de la CESAP en 2012.....	2
A. Introduction	2
B. Renforcement de la coordination avec les autres organismes des Nations Unies	3
C. Mobilisation des ressources et partenariats	5
II. Exécution du programme de coopération technique de la CESAP en 2012	6
A. Contributions au programme de coopération technique de la CESAP en 2012	6
B. Points saillants du travail d'évaluation effectué en 2012	9

* E/ESCAP/69/L.1.

III.	Conclusions.....	10
Tableaux		
1.	Récapitulatif des contributions financières en 2012, par source de financement	7
2.	Répartition des contributions extrabudgétaires entre les sous-programmes de la CESAP en 2012.....	8
Figure		
	Évolution des dépenses de la CESAP entre 2000-2013	8
Annexes		
I.	Ressources extrabudgétaires: contributions en espèces de source bilatérale en 2012	11
II.	Ressources fournies en 2012 par le système des Nations Unies et d'autres organisations au titre de la coopération technique.....	12
III.	Assistance extrabudgétaire en nature (prêts non remboursables) en 2012.....	13

I. Tendances et évolution du programme de coopération technique de la CESAP en 2012

A. Introduction

1. D'importants changements sont intervenus au cours de la décennie écoulée dans le contexte de la coopération au développement, parmi lesquels: a) l'augmentation du nombre de pays à revenu intermédiaire, dont beaucoup sont devenus eux-mêmes des fournisseurs de ressources pour le développement; b) l'expansion d'un «nouveau régionalisme», où les pays envisagent de plus en plus des solutions régionales aux problèmes régionaux et nationaux; et c) un intérêt plus marqué pour des partenariats inclusifs avec l'ensemble des parties intéressées.

2. L'accent accru mis sur la coopération Sud-Sud rend plus crucial encore le rôle joué par la CESAP en matière de coopération au développement dans la région. En offrant le cadre multilatéral le plus large pour promouvoir la coopération entre les gouvernements et les autres parties intéressées en Asie et dans le Pacifique, la CESAP considère la coopération Sud-Sud comme un élément fondamental de son action, le renforcement des capacités étant le principal objectif de ses activités de coopération technique.

3. L'Assemblée générale a réaffirmé récemment l'importance, pour le système des Nations Unies pour le développement, du travail en collaboration avec tous les partenaires concernés, y compris à l'échelon régional. Dans le cadre de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, l'Assemblée générale a estimé qu'il importait «...que le système se donne plus de moyens pour nouer des partenariats innovants et axés sur les résultats avec divers acteurs à l'échelle nationale, régionale et mondiale, notamment les institutions financières internationales, la société civile, le secteur privé et les fondations, et l'encouragement à collaborer davantage avec ce type d'acteurs»¹.

4. Dans le contexte de l'amélioration du fonctionnement du système des Nations Unies pour le développement au niveau régional, l'Assemblée générale

¹ Voir la résolution 67/226 de l'Assemblée générale, chap. I, par. 20.

a aussi encouragé «...les coordonnateurs résidents et les équipes de pays des Nations Unies à tirer davantage parti des activités d'appui normatif et des compétences en matière d'élaboration des politiques dont disposent les commissions régionales» et a prié «ces dernières de renforcer encore leurs capacités d'analyse à l'appui des initiatives de développement menées au niveau des pays, à la demande des pays de programme...»².

5. Les activités de développement des capacités menées par le secrétariat en 2012 ont continué d'être guidées par un ensemble de documents relatifs aux projets de renforcement des capacités, d'un niveau hiérarchique supérieur et d'application universelle, pour la période allant de 2011 à 2013. Ces documents donnent la primauté à l'obtention des résultats recherchés par la consolidation de la gestion fondée sur les résultats, notamment par un effort particulier pour le suivi et l'évaluation qui doit permettre au secrétariat de rendre compte aux États membres et à l'ensemble des donateurs et l'aider aussi à apprendre à partir de l'expérience et à améliorer constamment sa performance. Les documents prévoient en outre de privilégier les partenariats avec les autres parties prenantes, de renforcer la collaboration entre les divisions à l'intérieur du secrétariat et d'identifier toutes les sources de financement pour chaque projet, de manière à cerner plus facilement les manques à combler. Le secrétariat a commencé à tirer des enseignements de cette approche, le but étant de centrer davantage son attention sur les résultats, la performance, la responsabilité et l'apprentissage au cours de ses activités de développement des capacités après 2013 dans le contexte de la coopération au développement régionale en pleine évolution.

B. Renforcement de la coordination avec les autres organismes des Nations Unies

6. Des partenariats et une coordination solides avec les autres organismes du système des Nations Unies dans le cadre d'une cohérence systémique, et conformément à la formule «Unis dans l'action» à l'échelon régional, sont essentiels pour assurer l'efficacité des activités de développement des capacités menées par la CESAP. Le Mécanisme de coordination régionale mis en place par cette dernière est l'un des principaux vecteurs de l'affermissement de ces partenariats.

7. L'essentiel des travaux du Mécanisme de coordination régionale a été centré en 2012 sur la formulation des perspectives de l'Asie et du Pacifique concernant le programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015, notamment en contribuant aux préparatifs de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20) et à l'application ultérieure des décisions qui y ont été adoptées. La 18^e session annuelle du Mécanisme, tenue le 19 décembre 2012, et les réunions ad hoc tenues les 9 février et 2 août 2012 ont été consacrées largement à cette question. Le résultat de ces travaux ont été notamment: a) l'accord entre les membres du Mécanisme d'élaborer un cadre stratégique pour la coopération au développement de la région en collaboration avec le Groupe des Nations Unies pour le développement de l'Asie-Pacifique; b) la présentation du point de vue d'un grand nombre de décideurs et de parties prenantes de l'ensemble de la région recueillis à l'occasion d'une série d'ateliers sous-régionaux tenus durant toute l'année 2012 et au début de 2013 comme contribution au *Rapport Asie-Pacifique 2012/13 sur les Objectifs du Millénaire pour le développement*, qui est établi conjointement par la CESAP, la Banque asiatique de développement (BASD) et le Programme des Nations Unies pour le développement; et c) le renforcement du rôle du Mécanisme de

² Ibid., chap. IV, par. 150.

coordination régionale en matière de partage des connaissances, notamment grâce à son site Web³, qui sert à présent de base de référence pour les informations concernant les manifestations et les ressources en rapport avec les activités de l'ensemble des organismes des Nations Unies dans la région pour tout ce qui a rapport avec Rio+20 et le programme de développement pour l'après-2015.

8. Le Mécanisme de coordination régionale vise à stimuler la coopération régionale relative à des volets opérationnels et à des questions de programmation spécifiques par l'entremise de ses sept groupes de travail thématiques, dont les principaux travaux menés en 2012 ci-après: a) l'accord sur une stratégie interinstitutions pour l'amélioration des statistiques ventilées par sexe sous l'égide du Groupe de travail thématique sur l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes; b) la production d'une publication interinstitutions⁴ pour Rio+20; c) la formulation d'un plan d'application régional de la Stratégie mondiale pour l'amélioration des statistiques agricoles et rurales; d) l'application du Plan d'action conjoint du Secrétaire général pour la santé de la femme et de l'enfant; e) la préparation d'un rapport sur la situation des migrations internationales⁵; et f) la poursuite au niveau régional de la campagne du Secrétaire général intitulée «Tous unis pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes», entre autres par la célébration dans la région Asie-Pacifique de la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes.

9. Outre qu'il facilite le consensus, la coordination et le partage d'informations en matière de politique générale au niveau régional, le Mécanisme de coordination régionale vise également à rendre cohérent et efficace le fonctionnement du système des Nations Unies aux niveaux mondial et national. En vue de promouvoir la cohérence des politiques à l'échelon mondial, le Mécanisme a offert l'occasion de réunions ad hoc avec Mme Amina Mohamed, Directrice exécutive adjointe du Programme des Nations Unies pour l'environnement, le 23 janvier 2012; Mme Valerie Amos, Coordinatrice des secours d'urgence au Bureau de la coordination des affaires humanitaires, le 23 mars 2012; M. Babatunde Osotimehin, Directeur exécutif du Fonds des Nations Unies pour la population, le 16 mai 2012; M. William Lacy Swing, Directeur général de l'Organisation internationale pour les migrations, le 6 juin 2012; M. Yury Fedotov, Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et Directeur général de l'Office des Nations Unies à Vienne, le 28 novembre 2012; Mme Michelle Bachelet, Directrice exécutive de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes, le 6 décembre 2012; et M. Guy Ryder, Directeur général de l'Organisation internationale du Travail (OIT), le 14 décembre 2012.

10. La contribution du secrétariat aux travaux du volet Asie-Pacifique du Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD A-P), qui centre son attention sur la coordination de l'action du système des Nations Unies à l'échelon des pays, constitue un autre moyen important de renforcer la coopération avec les partenaires des Nations Unies. La mise sur pied en 2012 du Groupe interinstitutions sur la jeunesse pour l'Asie et le Pacifique contribue également à renforcer les synergies au sein du système des Nations Unies entre les niveaux régional et national, aussi bien en tant que groupe de travail

³ Voir www.rcm-asiapacific-un.org.

⁴ *Green Growth, Resources and Resilience: Environmental Sustainability in Asia and the Pacific* (ST/ESCAP/2600). Accessible à l'adresse ci-après: www.unescap.org/esd/environment/flagpubs/ggrap/documents/Full-Report.pdf.

⁵ *Situation Report on International Migration in South and South-West Asia* (ST/ESCAP/2622). Accessible à l'adresse ci-après: www.unescap.org/sdd/publications/SituationReport/SDD-Sit-Rep-book.pdf.

thématique du Mécanisme de coordination régionale qu'en tant que groupe de travail du GNUD A-P.

11. Les partenariats établis avec la CESAP pour le développement des capacités sont par ailleurs étayés par des mémorandums d'accord qui délimitent le cadre de la collaboration visée avec 25 organismes des Nations Unies et d'autres organisations. Des consultations officielles annuelles se sont tenues avec la BASD en juillet 2012 et avec l'OIT en novembre 2012. Ces consultations ont permis de passer en revue les résultats obtenus et d'établir un ordre de priorité pour la coopération en 2012. Les principaux domaines de coopération avec la BASD sont les suivants: aide aux pays pour la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement; eau; environnement; changement climatique; statistiques; protection sociale; et connectivité régionale. La collaboration avec l'OIT se concrétise dans les domaines de la protection sociale, des statistiques, des politiques macroéconomiques et des politiques applicables au marché de l'emploi, de l'économie et des emplois verts, et de l'emploi des jeunes et de l'entrepreneuriat.

C. Mobilisation des ressources et partenariats

12. Le secrétariat a lancé, par le canal de la Division de la planification des programmes et des partenariats, un certain nombre de mesures et d'actions en 2012 en vue de resserrer les relations avec les partenaires de développement et les donateurs. Il s'agit notamment des actions et mesures ci-après: a) en avril 2012, l'élargissement de la consultation annuelle avec la République de Corée en y incluant plusieurs organismes qui sont des partenaires et donateurs de la CESAP pour l'exécution de son programme de coopération technique⁶; b) des entretiens avec d'autres donateurs existants et potentiels, notamment l'Allemagne, la Chine, la Fédération de Russie, le Japon, les Pays-Bas, la Suède, l'Union européenne, la Fondation Bill et Melinda Gates, la Fondation Hilti, la Fondation Rockefeller et la société Microsoft; et c) une manifestation parallèle lors de la soixante-huitième session de la Commission sur le renforcement des partenariats et de la collaboration entre les instituts régionaux de la CESAP et les partenaires de développement. Il est prévu d'organiser en 2013 une consultation multidonateurs élargie afin de consolider l'engagement avec les donateurs actuels et potentiels et de sensibiliser davantage au rôle, aux priorités et aux stratégies de la CESAP dans la région.

13. Pour étayer ces initiatives, le secrétariat a continué de mettre au point et d'améliorer des outils destinés à mieux faire connaître son action auprès des partenaires et donateurs et de mieux les en informer, notamment à l'aide d'un système interne de profilage des donateurs et du site Web de la CESAP, sur lequel une page a été consacrée en 2012 aux «Partenaires»⁷. Par ailleurs, à la suite de la soixante-huitième session de la Commission, le secrétariat a organisé un atelier à l'intention de ses fonctionnaires sur les mobilisations de ressources menées avec succès; cette activité a fait fond sur l'expérience acquise, les pratiques suivies et les enseignements tirés en interne.

⁶ Les organismes publics de la République de Corée ci-après sont donateurs et partenaires de la CESAP pour la réalisation de son programme de coopération technique: Ministère des affaires étrangères et du commerce; Ministère de l'unification; Ministère de la santé et de la protection sociale; Ministère de l'environnement; Ministère des transports terrestres et des affaires maritimes; Ministère de l'éducation, de la science et de la technologie; Agence coréenne de coopération internationale (KOICA); Commission coréenne des communications (KCC); Institut maritime coréen (KMI); Institut coréen d'économie énergétique (KEEI); Compagnie coréenne de gestion de l'énergie (KEMCO); Compagnie d'électricité de Corée (KEPCO); et Société des autoroutes de Corée (KEC).

⁷ Voir www.unescap.org/partners.

14. L'importance prise par le secteur privé comme partenaire du secrétariat pour la promotion et la fourniture des services de développement des capacités augmente. Dans ce contexte, la CESAP a conclu en 2012 des accords avec, entre autres, la Fondation Bill et Melinda Gates, la Fondation Hilti, la Fondation nippone et Goldman Sachs Group, Inc..

15. Reconnaissant la participation accrue du secteur privé, le secrétariat a établi en 2012 l'Équipe spéciale sur les partenariats avec le secteur privé et la mobilisation des ressources, dont la mission est d'étudier et de mettre au point une «sous-stratégie» sur la collaboration avec le secteur privé, qui vient en complément de la stratégie sur la mobilisation des ressources adoptée en 2011. L'Équipe spéciale devrait terminer ses travaux d'ici le milieu de 2013.

II. Exécution du programme de coopération technique de la CESAP en 2012

A. Contributions au programme de coopération technique de la CESAP en 2012

16. Aux fins du présent document, la coopération technique portant sur le développement des capacités se définit comme englobant: a) la promotion des politiques et le dialogue au sujet des questions critiques et émergentes, y compris le suivi des engagements mondiaux et régionaux; b) la constitution de réseaux régionaux de connaissances conçus pour permettre aux membres et membres associés de la CESAP de partager des données d'information et d'expérience sur les pratiques efficaces et novatrices et d'échanger leurs points de vue à leur sujet; et c) les services de formation, les services consultatifs et les autres formes d'assistance technique destinées à renforcer la capacité des membres et membres associés de la CESAP de formuler et d'appliquer des politiques et des programmes efficaces dans un ensemble de domaines de développement essentiels.

17. Les activités de coopération technique de la CESAP en 2012 ont été financées à la fois par le budget ordinaire de l'ONU et par des ressources extrabudgétaires. Le budget ordinaire inclut le programme ordinaire de coopération technique (chapitre 23) et le Compte de l'ONU pour le développement (chapitre 36). Les ressources extrabudgétaires comprennent les contributions fournies à titre volontaire par les gouvernements, les organismes du système des Nations Unies et les organisations intergouvernementales, le secteur privé et les organisations non gouvernementales (ONG). Il s'agit soit de contributions financières (fonds d'affectation spéciale), soit d'une assistance en nature, comme le détachement d'experts à titre gratuit ou la mise à disposition d'installations et de matériel.

18. En 2012, le total des contributions financières reçues par la CESAP pour ses activités de coopération technique, provenant du système des Nations Unies ou de sources extérieures, s'est élevé à 17 853 908,93 dollars des États-Unis, ce qui représente une augmentation de 14,9 % par rapport à 2011. Les contributions financières volontaires bilatérales versées par les États membres et non membres de la CESAP ont été, cette année encore, la principale source de financement extrabudgétaire. Le tableau 1 contient une récapitulation des contributions financières par source, en dollars des États-Unis et en pourcentage.

19. Les pays donateurs ont apporté 8 891 340,90 dollars sur le montant total des fonds reçus en 2012, dont environ 75,9 % provenant des pays membres en développement. L'annexe I au présent document contient des informations plus détaillées sur les ressources extrabudgétaires (fonds

d'affectation spéciale) reçues de sources bilatérales. La plus forte contribution totale d'un donateur bilatéral a été reçue de la République de Corée.

20. La contribution totale du système des Nations Unies s'est élevée à 6 344 343,64 dollars, provenant de diverses sources et notamment du chapitre 23 du budget de l'ONU et des autres entités des Nations Unies, ce qui représente 35,5 % du total des fonds reçus en 2012 (voir tableau 1).

Tableau 1

Récapitulatif des contributions financières en 2012, par source de financement

<i>Source</i>	<i>Dollars des États-Unis</i>	<i>Pourcentage</i>
a) Pays donateurs (voir annexe I)	8 891 340,90	49,8
b) Système des Nations Unies		
1. Programme ordinaire de coopération technique (chapitre 23)	3 075 100,00	17,2
2. Compte de l'ONU pour le développement (chapitre 36)	2 454 000,00	13,7
3. Programme des Nations Unies pour le développement	153 047,98	0,9
4. Fonds des Nations Unies pour la population	417 928,52	2,3
5. Autres institutions et organismes des Nations Unies	244 267,14	1,4
c) Autres organisations (voir annexe II)	2 618 224,39	14,7
Total	17 853 908,93	100

21. Les contributions des autres organisations intergouvernementales, du secteur privé et des ONG ont représenté 2 618 224,39 dollars en 2012. Les trois plus gros donateurs ont été la Fondation Bill et Melinda Gates, le Centre canadien de recherches pour le développement international et l'Institut maritime Coréen. L'annexe II au présent document contient des informations plus détaillées sur les contributions versées par les autres organisations intergouvernementales, le secteur privé et les ONG.

22. De plus, les États membres de la CESAP et 1 ONG ont fourni, sous forme de prêts non remboursables, un total de 88 mois de services d'experts dans différentes disciplines. L'annexe III contient des informations plus détaillées à ce sujet.

23. Le volume de coopération technique dispensée par le secrétariat en 2012 représente une valeur financière totale d'environ 16,3 millions de dollars. Sur ce total, environ 13,1 millions de dollars ont été fournis dans le cadre du programme de coopération technique exécuté par les divisions et bureaux opérationnels de la CESAP ou par d'autres organismes au titre du Fonds d'affectation spéciale multidonateurs de la CESAP pour la préparation aux tsunamis, aux catastrophes et aux changements climatiques dans les pays de l'océan Indien et d'Asie du Sud-Est. Environ 6,3 millions de dollars ont servi à l'appui institutionnel aux institutions régionales et aux

bureaux sous-régionaux, y compris leurs activités de coopération technique et de développement des capacités. Environ 1,97 million de dollars du programme ordinaire de coopération technique (chapitre 23) et 1,2 million de dollars du Compte de l'ONU pour le développement (chapitre 36) ont été utilisés.

24. Le tableau 2 présente la répartition des ressources extrabudgétaires entre les huit sous-programmes de la CESAP en 2012.

Tableau 2

Répartition des contributions extrabudgétaires entre les sous-programmes de la CESAP en 2012

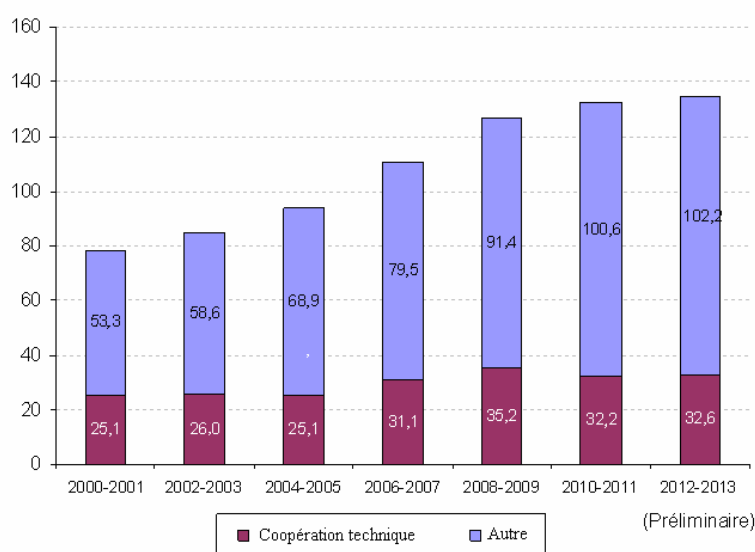
<i>Sous-programmes de la CESAP</i>	<i>Pourcentage</i>
Sous-programme 1: Politiques macroéconomiques et développement inclusif	3,0
Sous-programme 2: Commerce et investissement	14,0
Sous-programme 3: Transports	5,0
Sous-programme 4: Environnement et développement	28,0
Sous-programme 5: Technologies de l'information et de la communication et réduction des risques de catastrophes	26,0
Sous-programme 6: Développement social	6,0
Sous-programme 7: Statistiques	15,0
Sous-programme 8: Activités sous-régionales pour le développement	3,0

25. La figure ci-après illustre l'évolution des dépenses pour la coopération technique par rapport aux dépenses totales de la CESAP au cours des 13 dernières années.

Figure

Évolution des dépenses de la CESAP entre 2000 et 2013

(En millions de dollars des États-Unis)



26. Comme indiqué ci-dessus, le développement des capacités a été, cette année encore, la cheville centrale des activités de coopération technique du secrétariat en 2012, en liaison étroite avec les tâches de création d'un consensus sur les politiques générales, les travaux normatifs et les travaux analytiques de la CESAP aux niveaux régional et sous-régional. Par des moyens divers dont les études analytiques, les ateliers de formation, les services consultatifs, les communautés de pratique et les réseaux destinés à faciliter l'échange des connaissances et des bonnes pratiques, la CESAP a continué d'agir comme un centre majeur pour le partage des connaissances, de l'information et des données d'expérience entre les États membres dans la région de l'Asie et du Pacifique. Le document consacré à l'aperçu par sous-programme (E/ESCAP/69/3) illustre la diversité et la portée des activités de coopération technique de la CESAP à travers ses sous-programmes (y compris les institutions régionales et les bureaux sous-régionaux) pour répondre aux priorités des États membres.

B. Points saillants du travail d'évaluation effectué en 2012

27. À la CESAP, l'évaluation fait partie des efforts déployés en permanence par l'organisation pour améliorer les résultats, les priorités et la qualité des activités de coopération technique, en veillant à mieux tirer les enseignements de l'action menée au niveau de l'organisation et en faisant montre d'une plus grande redevabilité à l'égard des États membres. Si de longue date l'évaluation fait partie intégrante du travail du secrétariat, les hauts responsables de la CESAP ont rehaussé l'importance de cette fonction en dotant en 2012 la Division de la planification des programmes et des partenariats d'un groupe chargé spécifiquement de l'évaluation. Ce groupe a pour fonctions essentielles de coordonner l'exécution du plan d'évaluation biennal de la CESAP et de superviser le processus et la qualité des évaluations en conformité avec les directives mises en place à la CESAP en la matière, les règles et règlements du Secrétariat de l'ONU et les normes établies par le Groupe des Nations Unies pour l'évaluation. Le groupe chargé de l'évaluation au sein de la CESAP joue également un rôle crucial en veillant à ce que les résultats des évaluations et les recommandations soient utilisés véritablement pour assurer la redevabilité et tirer des enseignements au niveau de l'organisation, et qu'il soit effectivement donné suite aux recommandations émises à l'issue des évaluations.

28. En 2012, le secrétariat de la CESAP a fait exécuter deux évaluations et trois examens d'évaluation et a continué de coordonner la mise en œuvre des recommandations consécutives à ces exercices. Un résultat notable du travail d'évaluation effectué en 2012 a été la meilleure intégration des activités des bureaux sous-régionaux et des divisions organiques grâce à la formulation et à l'adoption par le secrétariat d'un cadre portant sur les relations de travail entre ces deux catégories d'acteurs. Ce cadre sert à définir les rôles et responsabilités des bureaux sous-régionaux et des divisions organiques et à déterminer quelles modalités adopter pour améliorer l'exécution des programmes, l'établissement des rapports et les communications; il a été lancé par la Secrétaire exécutive de la CESAP en novembre 2012. Il a été conçu suite aux recommandations de l'examen d'évaluation du Groupe de la CESAP pour le Pacifique, mené à bien en novembre 2011, et aux recommandations du Bureau des services de contrôle interne énoncées à l'issue d'un audit réalisé en 2010 sur la gouvernance et la structure organisationnelle de la CESAP. À cet égard, on a entrepris la préparation des principales mesures de suivi qui seront appliquées à partir de 2013. Conformément à la résolution 66/15 de la Commission sur le renforcement de la fonction d'évaluation du secrétariat, on a réalisé en 2012 une évaluation du sous-programme relatif aux technologies de l'information et de la communication et à la réduction des risques de catastrophe, dont les résultats ont livré des enseignements précieux sur les avantages comparatifs du

secrétariat, ainsi que sur la pertinence, l'efficacité et l'efficience du sous-programme visé. L'évaluation a permis de faire ressortir la nécessité de procéder à une analyse socioéconomique plus approfondie, de s'attacher davantage à prendre systématiquement en compte la problématique hommes-femmes, de mieux définir et reconnaître les avantages comparatifs dudit sous-programme par rapport aux autres organismes des Nations Unies, en vue d'élargir la participation au sein des organismes intergouvernementaux et d'établir de meilleurs rapports fondés sur les résultats. Les conclusions de ladite évaluation ont été précieuses pour la formulation du cadre stratégique et du programme de travail pour 2014-15 par le secrétariat. Au moment où était établi le présent document, le secrétariat mettait la dernière main au plan d'action qui devait faire suite aux constatations et recommandations de l'évaluation et comprenait des mesures utiles et tangibles. Cela fait partie de l'engagement organisationnel de la CESAP, qui vise à assurer que les évaluations contribuent à renforcer la redevabilité et l'apprentissage au sein de l'organisation (voir E/ESCAP/69/18).

III. Conclusions

29. Le secrétariat a progressé encore dans le renforcement de ses activités de coopération technique durant l'année 2012. Il a collaboré avec un large éventail d'organes gouvernementaux, d'organismes des Nations Unies et d'autres parties prenantes pour améliorer les capacités des États membres de développer et d'exécuter des politiques de développement économique et social inclusif et durable en Asie et dans le Pacifique, ce qui n'aurait pas été possible sans le précieux concours des donateurs et des partenaires de développement de la CESAP.

30. En particulier, des mesures supplémentaires ont été prises pour accroître les effets et améliorer le centrage et l'intégration des activités de coopération technique du secrétariat en privilégiant spécialement le développement des capacités et en portant une attention spécifique aux besoins des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des pays insulaires en développement du Pacifique. Des dispositions ont été prises en outre pour amplifier les facultés de mobilisation des ressources et de travail en partenariat du secrétariat et pour améliorer les relations avec les partenaires et les donateurs, de manière à consolider les bases de plus long terme pour la coopération future.

31. Le secrétariat continuera à affermir l'application des méthodes de gestion basée sur les résultats pour veiller à obtenir l'effet maximum de ses activités de coopération technique avec les États membres. Les recommandations et les leçons provenant des évaluations et des procédures d'examen serviront positivement à optimiser la performance et les résultats. Le secrétariat continuera en outre à créer les synergies stratégiques et opérationnelles nécessaires avec les entités des Nations Unies et les organisations sous-régionales afin d'assurer la cohérence de l'action du système des Nations Unies dans la région.

Annexe I

Ressources extrabudgétaires: contributions en espèces de source bilatérale en 2012

(Fonds d'affectation spéciale)

	Montant en dollars des États-Unis
Australie	315 250
Bangladesh	7 050
Cambodge	2 000
Chine	588 019,68
Fédération de Russie	1 200 000
Fidji	21 077,00
Hong Kong (Chine)	30 000
Inde	157 500
Indonésie	149 604,13
Japon	1 809 250
Kazakhstan	5 000
Macao (Chine)	33 000
Malaisie	54 970
Maldives	2 000
Mongolie	15 000
Myanmar	3 795,58
Nouvelle-Calédonie	5 400,74
Pakistan	22 434,07
Papouasie-Nouvelle-Guinée	4 981
Philippines	17 500
République de Corée	4 213 668,70
République démocratique populaire lao	2 000
Samoa	3 000
Singapour	15 000
Sri Lanka	25 000
Suède	60 340
Thaïlande	73 000
Timor-Leste	5 000
Tonga	1 500
Turquie	15 000
Vanuatu	5 000
Viet Nam	29 000
Montant total des apports extrabudgétaires de donateurs bilatéraux	8 891 340,90

Annexe II

Ressources fournies en 2012 par le système des Nations Unies et d'autres organisations au titre de la coopération technique

		<i>Valeur en dollars des États-Unis</i>
1. Système des Nations Unies		
a) Budget ordinaire		
Programme ordinaire de coopération technique (chapitre 23)		3 075 100,00
Compte de l'ONU pour le développement (chapitre 36)		2 454 000,00
Total partiel a)		5 529 100,00
b) Ressources extrabudgétaires		
Programme des Nations Unies pour le développement		153 047,98
Fonds des Nations Unies pour la population		417 928,52
Autres institutions et organismes des Nations Unies		244 267,14
Total partiel b)		815 243,64
Montant total des ressources fournies par le système des Nations Unies a) + b)		815 243,64
2. Autres organisations		
Agence japonaise d'exploration spatiale (JAXA)		68 788,00
Centre de recherches pour le développement international (CRDI)		231 704,39
Fédération chinoise des personnes handicapées		10 000,00
Fondation Bill et Melinda Gates		1 484 105,00
Fondation Hilti		117 520,00
Fondation nipponne		151 100,00
Fondation Rockefeller		75 000,00
Goldman Sachs Group, Inc.		125 000,00
Institut coréen d'économie énergétique (KEEI)		27 000,00
Institut maritime coréen (KMI)		180 000,00
Organisation mondiale du commerce (OMC)		65 517,00
Société des autoroutes de Corée (KEC)		82 490,00
Montant total des ressources extrabudgétaires fournies par les autres organisations		2 618 224,39
Total général		8 962 568,03

Annexe III

Assistance extrabudgétaire en nature (prêts non remboursables) en 2012

Japon

(3,5 mois de travail)

M. Shoji Matsubara

Expert en applications des technologies spatiales

Division des technologies de l'information et de la communication et de la réduction des risques de catastrophe

3 mois de travail

M. Michio Ito

Expert en réduction des catastrophes

Division des technologies de l'information et de la communication et de la réduction des risques de catastrophe

0,5 mois de travail

République de Corée

(84,5 mois de travail)

M. Won-Tae Kim

Expert en politique de l'environnement

Division de l'environnement et du développement

12 mois de travail

M. Woo Young Gyu

Expert en technologies de l'information et de la communication

Division des technologies de l'information et de la communication et de la réduction des risques de catastrophe

6 mois de travail

M. You-sik Kim

Expert en technologies spatiales

Division des technologies de l'information et de la communication et de la réduction des risques de catastrophe

12 mois de travail

M. Kwang Dong Kim

Expert en technologies de l'information et de la communication

Division des technologies de l'information et de la communication et de la réduction des risques de catastrophe

6 mois de travail

M. Bong Seok So

Expert en coopération régionale en Asie du Nord-Est, spécialiste de la République populaire démocratique de Corée

Division des politiques macroéconomiques et du développement

2,5 mois de travail

M. Jehak Jang
Expert en gestion de programmes
Division de la planification des programmes et des partenariats
12 mois de travail

M. Young Hun Jeong
Expert en politique sociale
Division du développement social
11,5 mois de travail

M. Daehi Lee
Expert en coopération commerciale et monétaire
Division du commerce et de l'investissement
10 mois de travail

M. Jun Ho Shin
Expert en coopération commerciale et monétaire régionale
Division du commerce et de l'investissement
0,5 mois de travail

M. Kim Hyung-Suk
Expert en transport ferroviaire
Division des transports
12 mois de travail
